

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal de PLOUDIRY s'est réuni à la mairie le lundi 11 février 2013 à 20 H 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PITON, Maire.

Etaient présents : M. PITON. M. POULIQUEN. Mme LEON. Ms ROUE. ABALAIN
M. FLOCH. Mme NEGER. Ms PAPE et COULOIGNER
Mme LE BERRE. M. DONVAL. Mmes AILLET et PERSON
M. RONFLET et Mme LE DROFF

Elue secrétaire de séance : Emmanuelle NEGER

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 28 JANVIER 2013

Le procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité.

2) REGULARISATION DE LA VOIRIE A BALIALEC

Dans le cadre de la succession des CONSORTS MORVAN, il convient de régulariser la voirie à Balialec puisque la route actuelle n'apparaît pas au cadastre.
Il convient donc de régulariser de la façon suivante :

- **cession Consorts MORVAN à la commune :**
 - ▶ 63 ca de la parcelle C 157
 - ▶ 4a 72 ca de la parcelle C 1306

- **cession Commune aux Consorts MORVAN :**
 - ▶ 14 ca issus du domaine public

Les frais de géomètre du cabinet A & T OUEST de Landivisiau et les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le conseil autorise le maire à signer l'acte notarié et tous documents relatifs à ce dossier.

3) AFFECTATION DES RESULTATS

Affectation du résultat d'exploitation du budget de la Caisse des Ecoles 2012 au budget primitif 2013

L'étude de la section d'exploitation de ce budget laisse apparaître des dépenses de 26 083.32 € et des recettes de 28 586.30 €, soit un excédent de 2 502.98 €.

Les membres de la Caisse des Ecoles décident d'affecter le résultat d'exploitation du budget Caisse des Ecoles 2012 en totalité en recettes d'exploitation du budget primitif 2013 soit **2 502.98 €**.

Cette affectation est votée à l'unanimité

Affectation du résultat d'exploitation au budget du lotissement 2012 au budget primitif 2013

L'étude de la section d'exploitation de ce budget laisse apparaître des dépenses de 106 091.93 € et des recettes de 105 641.93 €, soit un déficit de 450 €.

Les dépenses de la section d'investissement sont de 102 217.43 €.

Pour cette section, les recettes égalent 300 000 €.

La section d'investissement présente donc un excédent de 197 782.57 €.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget du lotissement 2012 comme suit :

- Affectation du déficit de fonctionnement à hauteur de **450 €** en dépenses de fonctionnement
- Affectation de l'excédent en totalité en recettes d'investissement soit **197 782.57 €**.

Ces affectations sont votées à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation du budget communal 2012 au budget primitif 2013.

Les dépenses de la section d'exploitation réalisées en 2012 s'élèvent à 485 640.56 €

Les recettes représentent 601 619.06 €.

Un excédent d'exploitation de **115 978.50 €** est donc constaté.

Les dépenses de la section d'investissement sont de 716 770.58 €.

Pour cette section, les recettes égalent 586 477.39 €.

La section d'investissement présente donc un déficit de **130 293.19 €**.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation du budget de la commune 2012 comme suit :

- exécution en totalité de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement sur le budget 2013 : **115 978.50 €**.

Cette affectation est votée à l'unanimité.

4) PRESENTATION DES PROJETS DES BUDGETS PRIMITIFS 2013

Yvon POULIQUEN, adjoint aux Finances et Monsieur le Maire se partagent la présentation des projets des budgets primitifs pour 2013.

a) C.C.A.S.

Pour la section d'exploitation, une réalisation de **4 700 €** est proposée.

b) Caisse des Ecoles

Un projet de budget de **29 000 €** est présenté pour la caisse des Ecoles.

c) Lotissement Tiez Nevez

Le projet de budget primitif 2013 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **195 668 €** pour la section d'exploitation et de **300 000 €** pour l'investissement.

Le maire donne quelques précisions sur le dossier du lotissement.

d) Commune

Le projet de budget primitif 2013 s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation à hauteur **641 000 €**.

Le maire donne des précisions sur certains comptes budgétaires notamment concernant la participation communale au SIPP. Il précise également que le budget est préparé sans augmentation des taux d'imposition.

Pour la section d'investissement, un budget prévisionnel de **574 450 €** est présenté.

Monsieur le maire détaille chaque programme : opérations financières, bâtiments communaux, voirie, urbanisme et mobilier-matériel.

Un débat s'instaure sur le problème d'humidité à l'ossuaire, le bien-fondé de la révision de la carte communale, la restauration du kanndi, sur la maîtrise d'œuvre pour le chantier de l'église.

Les projets de budgets seront présentés et soumis aux votes lors du conseil municipal du vendredi 15 février 2013.

5) DELIBERATIONS DIVERSES

Néant

6) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a) Création du site INTERNET

Emmanuelle NEGER et Jacques RONFLET exposent aux conseillers le compte rendu de leur rencontre avec deux prestataires de création de site. Le fait de créer le site est une chose, mais le faire vivre en est une autre. Il en ressort que la personne en charge de cette nouvelle mission devra affirmer une grande motivation et un investissement important dans cette responsabilité.

La commission information-communication devrait se réunir prochainement.

b) commission enfance-jeunesse

Marie-Pierre LE BERRE présente le compte rendu de la commission enfance-jeunesse ; Bilan positif pour les activités réalisées à Noël. Projet de mise en place du quotient familial pour la participation des familles.

c) rythmes scolaires

Le maire précise qu'il a participé à plusieurs réunions sur le sujet. Les questionnaires, remis aux familles, seront dépouillés le 21 février prochain. Une réunion d'informations pour les conseillers municipaux de Ploudiry et La Martyre sera organisée le lundi 4 mars à 19 h à la salle multifonctions de La Martyre. Les conseillers délibéreront à 20 h 30 dans leur mairie respective lors de la prochaine séance du conseil municipal. Les conseillers entament une discussion sur ce sujet.

Le maire précise que, lors conseil du 4 mars, le collectif Gaspard interviendra vers 21 h.

d) agence de l'Eau

Le maire informe l'assemblée que le Comité de Bassin consulte les assemblées, les acteurs de l'eau et les habitants sur les questions importantes pour l'eau dans le bassin Loire-Bretagne.

Toutes les personnes intéressées peuvent répondre au questionnaire mis en ligne du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013 sur www.prenons-soin-de-leau.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30